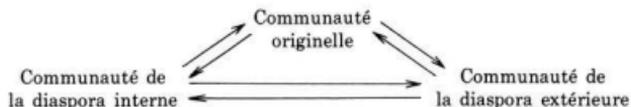


B. – Migrations internes, migrations externes et mutations sociales

MIGRATIONS INTERNES ET ÉMIGRATION : LE CAS TUNISIEN

Quand on aborde la question des migrations maghrébines, deux écueils sont à éviter : penser les migrations internes abstraction faite de l'échelle internationale d'une part, penser « l'espace de travail international » (G. Simon) sans l'articuler aux migrations internes des pays du Maghreb et à ce qu'elles signifient socio-économiquement d'autre part. La première tendance peut être illustrée par l'étude d'A. Benachenhou sur l'Exode Rural en Algérie (1) : jamais n'y est fait allusion à l'impact que l'émigration en Europe a pu avoir sur l'exode rural et la reproduction-accelération de l'émigration elle-même, confinant l'analyse des causes pour l'essentiel à l'émergence d'un marché *national* de la force de travail. La seconde tendance me semble caractéristique de nombre de travaux sur l'immigration maghrébine en Europe essentiellement soucieux de déterminer son rôle dans l'économie et/ou les luttes sociales européennes, « oubliant » la dimension « pays de départ ». Une seule étude récente concernant la Tunisie (2) essaye de tenir les deux bouts de la chaîne migratoire (pays de départ d'un côté, pays d'arrivée de l'autre), mais malgré quelques avancées en cette direction, ne me semble pas articuler encore dans toute sa complexité le champ migratoire. Car cet espace n'est pas seulement bipolaire (Tunisie-France) mais tripolaire ; on pourrait le schématiser de la sorte :



Parler simplement en termes d'espace, de circulation des biens ou de la force de travail, c'est oublier qu'avant tout le passage d'une communauté, dont le vécu

(1) BENACHENHOU (Abdellatif). *L'exode rural en Algérie*, SNED, 1980, 144 p.

(2) SIMON (Gildas). *L'espace des travailleurs tunisiens en France, Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*. Edit. de l'auteur, Poitiers, 1979, 426 p.

était coextensif à un terroir multiséculaire plus ou moins vaste, à une existence territorialement démultipliée, est en fait associé à une réorganisation profonde des rapports sociaux de production entre soi et à l'intérieur d'un pays. Il s'agit donc bien d'un « espace communautaire » nouveau que l'on pourrait qualifier de « transterritorial » tant la circulation sociale entre ces trois pôles est intense et l'organisation spontanée. Dans le présent article, je voudrais aborder surtout la question de l'articulation entre l'espace migratoire interne et l'espace migratoire externe.

I. — ARCHÉOLOGIE D'UN CHAMP MIGRATOIRE

Au regard de la question migratoire, quelle était la situation en Tunisie avant l'instauration du Protectorat (1881) ?

Certains auteurs classent le nomadisme et le semi-nomadisme dans la catégorie des migrations. Ainsi de R. Pirson (3) : « la migration (émigration-immigration) n'est qu'une connotation moderne (urbaine, technologique) d'un nomadisme spécifique... De ces trois formes de déplacement des hommes, nomadisme, semi-nomadisme, émigration, cette dernière... relève très directement de la modernité et de son corollaire, l'urbanisation industrielle ». Admettre cette mise en perspective me paraît difficile. Parler de « mobilité sociale et géographique » à propos du nomadisme ne me paraît pas convenir pour plusieurs raisons. Si d'une certaine façon, en langage populaire, on peut éventuellement considérer qu'il y a mobilité géographique au sens où ces populations parcouraient de très vastes étendues du territoire national (ainsi des Mèrazigues dont les déplacements allaient de l'extrême sud-tunisien, où ils rencontraient les Touareg, jusque dans le Nord de la Tunisie vers lequel ils remontaient pour l'échange céréalier (4)) il est difficile de maintenir cette analyse en termes scientifiques, s'il est vrai qu'en géographie « mobilité géographique » signifie passage d'une région d'emploi à une autre région d'emploi (5) : or dans le cas du nomade, l'espace de déplacement est le terroir communautaire, le troupeau en tant que moyen de production et d'exploitation de cet espace particulièrement aride ou semi-aride, est également propriété de la communauté et pour le reste il s'agissait ou de caravanes affrétées et gérées par la communauté ou de location temporaire de parcours (achaba) durant les mauvaises périodes. Quant à parler de mobilité sociale, on ne voit pas très bien ce que cela signifie puisque dans ses déplacements on reste entre soi, dans le cadre d'un mode de production lignager. Comme l'écrit D. Noin (6) : « ce qui nous paraît essentiel, c'est l'opposition entre des déplacements qui font partie de ce qu'on appelait naguère les

(3) PIRSON (Ronald). « Bilan qualificatif du fait migratoire en Tunisie Présaharienne », in *Les Cahiers de Tunisie*, T. XXIV, n° 95-96, 1976, pp. 273-296.

(4) BORSI (Gilbert). *Documents linguistiques et ethnographiques sur une région du Sud-Tunisien (Nefzaouah)*. — Imprimerie Nationale, Paris, 1951, XVI, 272 p.

(5) GEORGE (Pierre). *Dictionnaire de Géographie*. PUF, Paris, 1974, 2^e édition.

(6) NOIN (Daniel). *La population rurale du Maroc*. PUF, Paris, 1970, 2 tomes, 279 et 342 p.

• genres de vie • et ceux qui représentent un exil. Aller au souk ou conduire le bétail vers un autre pâturage, cela fait partie du genre de vie. Quitter le village, seul ou en famille, temporairement ou définitivement, c'est une expatriation. La différence est grande du point de vue psychologique. Elle est grande aussi du point de vue économique •.

Par contre, il existait des mouvements saisonniers relevant incontestablement d'une mobilité géographique. Ainsi de la pratique de la « hataya », mouvement de paysans pauvres ou sans terres remontant pour participer aux travaux saisonniers vers les terres céréalières du Nord-tunisien, mouvement qui a persisté jusqu'à l'introduction coloniale des nouvelles technologies (7). Ainsi des Hammama ou des Frechiche, prédateurs plus que travailleurs, qui s'abattaient sur les oasis continentales à l'automne (8). Ainsi des Djeridi qui nombreux venaient se louer pour la cueillette du henné dans les oasis de Gabès (9) ou des Frechiche de Sidi-Bouزيد employés dans les olivettes sfaxiennes ou zarzissiennes (10). Ou même des Ouderna allant vers Djerba et Zarzis (11). Quelques-uns de ces derniers mouvements se sont toutefois plus développés semble-t-il au début du XX^e siècle, avec l'essor de l'oléiculture franco-sfaxienne (12), et aussi à la suite de graves sécheresses.

Outre ces mouvements saisonniers dont certains remontent très haut dans le temps, il existait une émigration temporaire de populations méridionales notoires, celle des commerçants djerbiens ou des djebalia (13). Celle des Djebalia est considérée comme déjà bien établie vers 1680 par l'historien El Karouani. C'est une émigration le plus souvent spécialisée, se différenciant fortement jusque dans le revenu des autres catégories de migrants plus souvent • soumises aux dures conditions des masses prolétariennes •, écrit G. Prost, par

(7) Cf. à ce sujet ABDEDAÏEM (Ali). « Les divers facteurs de l'émigration tunisienne », in *Hommes et Migrations*, n° 826, Paris, 1972. CLARKE (J.). « Les problèmes du nomadisme estival vers le Nord de la Tunisie », in *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, Paris, 1952, p. 134-141. KASSAB (Ahmed). *L'évolution de la vie rurale dans les régions de la Moyenne Medjerda et de Béja-Mateur*. Publication de l'Université de Tunis, Tunis, 1979, 675 p.

(8) Cf. à ce sujet BARDIN (Pierre). *Les populations arabes du contrôle civil de Gafsa et leurs genres de vie*. Publication de l'IBLA, Tunis, 1944, 64 p. MOREAU (Pierre). *Les problèmes du nomadisme dans le Sud-Tunisien*. Mémoire du CHEAM, 1947, 56 p. ROUISSI (Moncer). *Une oasis du Sud-Tunisien : le Jarid. Essai d'histoire sociale*. Thèse de 3^e cycle, EPHE, Paris, 1973, 252 et 98 p.

(9) BECHRAÛI (Abid). *La vie rurale dans les oasis de Gabès*. Publication de l'Université de Tunis, 1980, 301 p.

(10) M'TAR (Abdelhamid). « Oléiculture et main-d'œuvre saisonnière dans le gouvernorat de Sfax », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 32-35, Tunis, 1973, p. 233-308.

(11) PROST (Gérard). « L'émigration chez les Matmata et les Ouderna [Sud-Tunisien] », in *Les Cahiers de Tunisie*, n° 10, Tunis, 1955, p. 316-325.

(12) FAKHFAKH (Mohamed). *La grande exploitation agricole dans la région sfaxienne*. Publication du CERES, Tunis, 1976, 294 p.

(13) Cf. à ce propos MAIGRAY (D.). *Le fait migratoire chez les Djebalya de Matmata. Etude socio-démographique*. Tunis, 1974, 54 p. STEPHENSON (David E.). « Migration and Community », in *Change in Tunisia. Studies in the Social Sciences*. Edited by Russel A. STONE and John SIMMONS, State University of New York Press, Albany, New York, 1976, p. 107-119. B'CHIR (Mongi) et DJEMAI (Hedi). « Les migrations traditionnelles chez les « Jebalias » de Matmata, étude socio-démographique », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 48-49, p. 23-80. BADUEL (Andrée-France). *L'eau, base d'aménagement dans le gouvernorat de Gabès (Sud-Tunisien)*. Thèse de 3^e cycle en géographie, Université de Paris VII, 1977, 399 p. BOUREAU (P. Yves). « Emigration temporaire et économie dans le Djebel Demmer (Tunisie présaharienne) », in *Méditerranée*, n° 2, 1977, p. 93-96.

comparaison avec les migrations des Ouderna. Notons que cette émigration par son ancienneté contredit la vision simplificatrice de R. Pirson qui associe dans son schéma linéaire émigration et urbanisation industrielle : or l'émigration méridionale, comme celle des Mozabites en Algérie, existe bien antérieurement à l'avènement de l'ère industrielle.

Jusqu'à la crise de 1929, on peut dire que le phénomène migratoire touchait essentiellement des groupes minoritaires (djerbiens kharedjites, berbères...) ou des fractions de populations miséreuses (hattaya). Ceci explique que pour faire face à ses besoins de main-d'œuvre pour l'exploitation des mines, la Compagnie des phosphates de Gafsa ait dû faire appel au début du siècle à des travailleurs étrangers (marocains, algériens, libyens...) faute qu'ait été libérée des campagnes une main-d'œuvre suffisante. Mais accentuée par de fortes sécheresses, on assista dans les années trente à une paupérisation des campagnes qui jeta sur le marché du travail de nombreux contingents de ruraux (14). Et la Tunisie allait connaître cette même situation que le Maroc ou l'Algérie (15) : de pays d'immigration (dans un contexte impérialiste, est-il cependant besoin d'ajouter) elle va devenir un pays de fortes migrations internes et d'émigration.

Le Sahel ne s'est jamais remis de la terrible répression consécutive à la révolte de 1864 (16). La colonisation ne fit qu'accroître la décadence des principales ressources traditionnelles (huile d'olive, artisanat, activités de navigation et d'échanges trans méditerranéens). On sait que c'est là que le mouvement nationaliste trouva ses fondateurs et parmi ses meilleurs animateurs. Cette région devint alors une région d'émigration : de 1936 à 1948 ne vit-on pas la population de certaines délégations (17) tomber de 88 500 à 60 664 habitants et la population du vieux Sahel croître de 0,5 % alors que la croissance nationale était cinq fois plus forte (18) ? N'est-ce pas dans le même temps que le Nefzaoua, qui jusqu'alors ne connaissait pas de phénomène d'émigration, mais au contraire d'afflux de saisonniers (Hammama, Fréchiche) vit, à Djemna, petite oasis située entre Kébili et Douz, ses premiers départs importants pour Tunis, et aussi plus généralement quelques mouvements vers la zone minière de Gafsa (19) ? Les sécheresses de 1946-1947 sévirent gravement sur tout le sud, et c'est alors qu'on vit dans les Matmata partir chaque année 5 000 hommes ; la crise passée, dès 1949, l'effectif tomba à 1 750 émigrants/an ; quant aux Ouderna, la même sécheresse y eut des effets considérables : • elle a donné aux migrations des années 1946-1948 le caractère d'un véritable exode. Alors

(14) MAHJOUR (Azzam). *Industrie et accumulation du Capital en Tunisie : de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*. Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences Economiques, Université de Grenoble, 1978, 630 p.

(15) Cf. l'étude de TALHA (Larbi), plus haut dans cet ouvrage.

(16) SLAMA (Bice). *L'insurrection de 1864 en Tunisie*. MTE, Tunis, 1967, 194 p.

(17) La hiérarchie des divisions territoriales est la suivante : gouvernorat, délégation, municipalité ou imada.

(18) ATTIA (Habib). • Croissance et migrations des populations sahéliennes •, in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 23, Tunis, 1970, p. 91-117.

(19) BADUEL (Pierre-Robert). *Société et émigration temporaire au Nefzaoua (sud-tunisien)*. Editions du CNRS, 1980, 144 p.

que tout le capital des nomades disparaissait (troupeaux, tentes, bijoux, vêtements en bon état devant être vendus pour suppléer à l'absence de récoltes), il ne restait aux populations qu'à s'en aller sur les pistes à la recherche de travail, afin de ne pas mourir de faim. Sur 2 100 Zorgane, 700 seulement restèrent au village; sur 2 000 Krachoua, à peine 500 (20). Ainsi se cumulèrent dans certaines zones l'effet politique de la sédentarisation (21) et l'effet sécheresse pour étouffer le nomadisme, provoquant de la sorte la fin d'un « genre de vie » et le déclenchement de migrations internes massives.

Au total, jusque dans l'entre-deux guerres, les migrations traditionnelles étaient dictées par la situation « minoritaire » (djerbiens et berbères) et/ou par la conjoncture « naturelle » (sécheresse...). Mais ces mouvements traditionnels furent progressivement éclipsés par les courants provoqués par les effets de l'implantation du peuplement européen et du développement de l'économie capitaliste (mécanisation de l'agriculture, industries nouvelles). Alors le processus d'évolution changea de rythme (22).

II. - ÉVOLUTIONS DU CHAMP MIGRATOIRE INTERNE

Comment ont donc quantitativement évolué les migrations après la Seconde Guerre Mondiale et jusqu'au dernier Recensement (1975) ?

Lors du recensement de 1966, une attention particulière avait été apportée à la question des migrations internes. L'exploitation qui en fut faite permet de noter que pour l'essentiel (64,5 %) les migrants recensés en 1966 avaient changé de résidence depuis l'Indépendance (1956), une accélération du phénomène s'étant produite encore depuis 1962 (44,5 % des migrants). Les travaux publiés au début de la décennie 70 mettaient en évidence une évolution nationale du phénomène migratoire : avant 1966, on semblait pouvoir distinguer une « Tunisie stable », essentiellement les gouvernorats de Gafsa (hors zones minières et oasis), Kasserine, Sfax et Kairouan, plus le Cap Bon et les délégations de Zaghouan et Oueslatia, d'une « Tunisie mobile »; après 1966, c'est l'ensemble du pays qui fut touché, et on constatait une forte croissance annuelle de la masse migrante : si pour la période 1956-1966, on dénombrait en moyenne 52 000 migrants/an, pour la période 1966-1971 le chiffre de 77 000 migrants/an (23) était avancé.

Il semble que le recensement de 1975 corrige cette impression de forte accélération (24). Car si en 1966 la population recensée migrante (migrations

(20) PROST *op. cit.*

(21) MOREAU *op. cit.*

(22) PICOUET (Michel). « Aperçu des migrations intérieures en Tunisie », in *Population*, n° spécial, Paris, 1971, p. 125-148.

(23) SIGNOLES (Pierre). « Migrations intérieures et villes en Tunisie », in *Les Cahiers de Tunisie*, T. XX, n° 79-80, Tunis, 1972, p. 207-240.

(24) TRIFA (Chedly). *Les courants migratoires internes en Tunisie d'après les données du recensement de la Population du 8 mai 1975*. Publication de l'INS, Tunis, (1980 ?), 37 p.

entre gouvernorats et intra-gouvernorats) était de l'ordre de 640 448 personnes (soit 14,1 % de la population nationale), en 1975 elle était de 730 760 personnes (soit 13,1 % de la population recensée). La différence étant de moins de 100 000 personnes en plus en 9 ans, on est loin du compte de 70 000 migrants par an... Si pour analyser cette évolution, on distingue entre migrations inter-gouvernorats et migrations intra-gouvernorats, on constate qu'alors que les premières passaient de 416 270 migrants en 1966 à 545 190 en 1975, les migrations intra-gouvernorats chutaient de 251 032 en 1966 à 185 570 en 1975, soit un solde positif de 129 000 unités dans le premier cas et un solde négatif de 65 462 dans le second cas. Ainsi donc si les migrations internes à distance moyenne (nationale) ont continué à croître (+ 31,2 %), mais plus modérément qu'on pouvait le craindre au début de la décennie 70, par contre ont diminué assez considérablement les migrations à courtes distances (- 35,2 %).

Le recensement de 1975 ménageait par ailleurs une autre surprise. Au Sud, on peut, s'agissant des migrations, distinguer entre les anciens gouvernorats de Gafsa d'une part et de Gabès et Medenine d'autre part. La présence des mines faisait de Gafsa un cas particulier : • l'appel de main-d'œuvre qu'elles constituent aboutit à diminuer de près de moitié le montant de l'émigration hors du gouvernorat et à plus que doubler le montant des mouvements internes • (25). En dehors cependant de cette zone, le gouvernorat de Gafsa est à l'unisson des gouvernorats alentour. Cependant du fait de conditions d'exploitation très dures, on assiste dans la région des mines à des « migrations tourbillonnaires », on a affaire à des migrations-relais : • la migration minière est donc en définitive un accélérateur du courant principal. Elle n'est qu'apparemment à contre-courant. Pour l'essentiel, elle relaie le système centré sur Tunis, en agitant des populations plus disponibles ensuite pour la montée vers le Nord • (26). Ecrite en 1970, cette appréciation reste pour l'essentiel actuelle, la crise de l'industrie phosphatière en plus ; car si l'emploi dans les mines est relativement constant, alors qu'il eut dû régresser si, comme prévu, on avait rationalisé la production, il reste que la tendance n'est pas, tant s'en faut, à l'accroissement de l'offre d'emploi, la mécanisation de la nouvelle mine de Kef Echfaier (entre Metlaoui et Moulares) permet qu'avec un effectif réduit équivalent environ à 15 % de l'effectif total local on réalise 30 % de la production du bassin minier (27). Ainsi Gafsa en dépit d'investissements importants (laverie de Moulares - en remplacement des mines en voie d'épuisement -, mise en exploitation de Kef Echfaier, I.C.M. IV transféré de Gabès à M'Dilla, ACPG à Metlaoui...), ne semble pas conserver « son caractère d'espace fortement urbanisé et bien pourvu en emplois productifs » (28). A la différence de Gafsa, qui

(25) DAMETTE. Groupe 8. « Les migrations dans la région minière du Sud », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 23, Tunis, 1970, p. 175-207.

(26) *Ibid.*

(27) Données recueillies oralement lors d'une mission récente (1982). Voir pour plus de détails P.-R. BADUEL. « Gafsa comme enjeu », in *Annuaire de l'Afrique du Nord 1980*, Edition du CNRS, Paris, 1982, p. 485-511.

(28) MOSSEC (Jean-Marie) et SIGNOLES (Pierre). « L'évolution récente du système urbain tunisien », in *Maghreb-Machreck*, 96, Paris, 1982, p. 67-88.

connaît ainsi plutôt une détérioration de sa situation, les gouvernorats les plus méridionaux de zones de migrations internes intenses en 1966 sont devenus au recensement de 1975 des zones dans lesquelles les départs deviennent moins importants que les entrées : à partir des données statistiques sur le lieu de naissance, il se dégage, au cours de la période intercensitaire 1966-1975, une balance positive égale à 8 700 personnes en faveur de Médenine et à 700 en faveur de Gabès. Globalement d'ailleurs d'après les données portant sur les entrants et sortants pour la population née en 1969 et avant, recensée en 1975, les gouvernorats de Tunis, Sidi Bouzid, Medenine, Mahdia, Monastir et Nabeul ont connu un excédent d'entrées par rapport aux sorties, ce qui contredit la tendance qui semblait inéluctable au début de la décennie 70. Ainsi entre les deux recensements de 1966 et 1975 aurait-on assisté en Tunisie à une modification certaine des champs migratoires internes.

III. - DU MIGRANT INTÉRIEUR A L'ÉMIGRANT

Comment en est-on arrivé en 1975 à cette situation ? Comment est-on parvenu à un ralentissement du mouvement alors que tout laissait croire autour des années 70 à une accélération, contre laquelle prétendait lutter la politique de réforme agraire du Ministre A. Ben Salah ? C'est précisément en dressant le portrait du migrant intérieur de la fin des années 60, c'est-à-dire de la période où précisément s'est produite une inversion du mouvement séculaire, que nous pourrions tenter de comprendre ce phénomène et son articulation avec un phénomène qui prend alors de l'ampleur pour se stabiliser - du moins pour la colonie en Europe - en 1974 : l'émigration à l'étranger.

Dans l'analyse du devenir socio-économique des migrants, 1964 semble représenter une date importante (29). Jusqu'alors, dans le type de migration pratiqué, un secteur socio-économique était particulièrement recherché : le tertiaire. Le boom de l'Indépendance, le départ des colons grands et petits, accentué encore par les événements de Bizerte (1961) et la nationalisation des terres (1964), de nombreux juifs aussi, notamment à la suite des affrontements israëlo-arabes, laissèrent vides de nombreuses places dans différents secteurs et à différents niveaux des activités économiques. D'où un afflux considérable des populations de l'Intérieur vers la capitale, comme aussi mais de façon moindre vers d'autres villes de moindre importance. Ces places vacantes furent cependant vite comblées. Les migrations internes d'alors semblent bien correspondre à ce que H. Attia qualifiait de migrations de « mobilité sociale » à propos du cas Sahélien (30). Mais ce même auteur ajoutait alors : « bien des sahéliens démunis et sans emploi partent à la recherche d'un travail surtout vers la

(29) PICOUET (Michel). *Enquête migration et Emploi, Tunis 1972-1973*. Etudes et enquêtes de l'INS, Tunis, 1973-1974, 5 fascicules.

(30) ATTIA (H.) *op. cit.*

région de Tunis et, fait nouveau, de *plus en plus vers la France* », et de citer l'exemple de M'Saken pour plusieurs milliers de travailleurs. Pourquoi donc cette évolution qui a conduit, ici comme ailleurs en Tunisie, des populations à se réorienter dans leurs migrations ? C'est qu'en fait les chances d'une véritable promotion socio-économique, donc de cette « mobilité sociale » dont parlait H. Attia, ont diminué progressivement avec le temps, l'émigration qui se développait vers l'étranger touchant de façon significative davantage les migrants intérieurs récents (postérieurs à 1962) que les migrants anciens (31).

Deux facteurs fondamentaux permettent de comprendre ce qui a pu conduire à la constitution d'un nouveau champ migratoire : l'âge des migrants et leur niveau d'instruction. De fait, depuis 1962 on avait assisté à un rajeunissement des migrants, or il est certain que c'est dans la tranche des 15-30 ans que la recherche d'un emploi, pour être plus fréquente est plus difficile. Et les jeunes qui affluaient vers Tunis étaient en moyenne plus instruits que leurs aînés. Aussi s'ils se dirigeaient vers le tertiaire, à la différence de leurs aînés, ils choisissaient l'administration publique ou privée de préférence à un commerce. Tout se passait un peu comme si les anciens migrants avaient rempli les emplois demandant une faible spécialisation, comme si les nouveaux avaient comblé les emplois tertiaires exigeant davantage d'instruction, mais laissant pour compte les « sans instruction », donnant naissance à un clivage entre migrants qui ne semblait pas exister avant 1962. C'est précisément parmi les « sans instruction » que se recrutèrent en priorité les candidats à l'émigration, du fait de la réduction de leurs chances d'insertion économique dans l'agglomération tunisoise. Mais le défaut d'instruction ne fut pas la seule cause d'émigration parmi les migrants récents. Les emplois requérant un minimum d'instruction furent eux-aussi rapidement occupés, si bien que progressivement le niveau d'étude exigé pour un même emploi fut plus élevé. Aussi, une des raisons pour lesquelles on choisissait l'étranger était qu'on pouvait espérer y valoriser plus facilement le moindre degré de formation : « la scolarisation favorise l'émigration vers l'étranger où le moindre bagage intellectuel, si faible soit-il, peut être rapidement rentabilisé » (32). Ainsi un certain nombre de petits diplômés, notamment en métiers manuels, qui ne pouvaient plus désormais trouver emploi en Tunisie, se virent en quelque sorte poussés à s'expatrier.

Quel espoir de salaire pouvait nourrir un migrant s'installant à Tunis ? Un salaire faible, d'autant plus faible qu'il était d'origine rurale ou semi-urbaine. En effet, le revenu moyen d'un migrant d'origine rurale ne représentait que 56 % du revenu d'un migrant d'origine urbaine. Les deux tableaux qui suivent permettent de bien saisir la différence des chances économiques par catégorie d'activité et par milieu d'origine des migrants.

Ainsi, le tableau n° 2 fait-il apparaître la grande inégalité des chances d'intégration des ruraux et des urbains à l'agglomération tunisoise : si, globale-

(31) PICOUET (M.) *op. cit.*, p. 19.

(32) *Ibid.*, p. 42.

TABLEAU 1
*Revenu moyen mensuel de la population active
 non originaire de l'agglomération tunisoise
 suivant la profession et le milieu d'origine*

Type d'activité et profession au moment de l'enquête	Milieu d'origine et année d'arrivée				
	1962-1971				Avant 1962
	Urbain	S/Urbain	Rural	Ensemble	
Catégorie I (Tertiaire)	69	58	50	61	60
Catégorie II (Secondaire)	38	32	29	32	33
• Petits métiers •	16	18	19	18	20
Ensemble	53	36	29	39	30

Source : M. PICOUE, *op. cit.*

TABLEAU 2
*Médiane de la distribution des revenus des actifs
 non originaires de l'agglomération tunisoise
 (50 % d'actifs ont moins de X dinars)*

Situation de l'emploi au moment de l'enquête	1962-1971				Avant 1962
	Urbain	S/Urbain	Rural	Ensemble	
Catégorie I	52	42	37	44	43
Catégorie II	25*	21	17	19	22
• Petits métiers •	5	9	11	9	12
Ensemble	38	20	17	24	20

Source : M. PICOUE, *op. cit.*

ment, la moitié des migrants actifs d'origine rurale disposait d'un revenu moitié moindre que la moitié des migrants actifs d'origine urbaine, les ruraux ne l'emportaient dérisoirement sur les urbains que dans l'exercice des petits métiers...

Si des revenus, nous passons à l'étude de la mobilité sociale en fonction du milieu d'origine, nous devons constater qu'aussi bien avant 1962 que de 1962 à 1971, les urbains d'origine allèrent pour la plus grande part grossir les rangs de la catégorie I (tertiaire) alors que les ruraux d'origine s'agrégerent à la catégorie II (secondaire) et à la masse des actifs vivant de « petits métiers » (33). S'agissant de ces derniers, l'enquête de l'I.N.S. dénombrait que sur 1 000 actifs « agriculteurs au moment du départ », 135 étaient, au moment de l'enquête, restés agriculteurs, 379 occupaient un emploi mal défini (« petits métiers »), 297 pouvaient être classés ouvriers ou manœuvres (catégorie II), 100 avaient réussi à passer dans le tertiaire, mais 81 demeuraient « sans travail » (34). Au

(33) *Ibid.*, p. 63.

(34) *Ibid.*, p. 60.

total, pour ces agriculteurs d'origine plus d'un cinquième n'avait pas, à la faveur de la migration vers la capitale, connu de mobilité sociale, signe, en plus du revenu, de leur non-intégration à l'économie urbaine. Par ailleurs, il est vrai qu'on peut s'interroger sur la qualité d'actif à part entière accordée aux 379 % agriculteurs d'origine classés dans la catégorie des « petits métiers » dont l'état de sous-emploi est bien évident et l'intégration douteuse. On estimait alors officiellement à 9,3 % le taux de sous-emploi chez les migrants, mais on peut imaginer les limites de fiabilité de ces données statistiques quand on sait le climat social d'alors : pouvait-on avouer à l'enquêteur véritablement sa condition quand étaient actives, particulièrement à partir des années 1966-1967, des mesures de renvoi dans leur région d'origine des migrants en situation irrégulière ?

Il est, en tout état de cause, certain que les mesures prises alors : « contrôle de l'implantation des émigrants, organisation des retours de toute personne n'ayant pas de domicile fixe ou ne pouvant se prévaloir d'un emploi, contrôle de l'émigration et freinage par les autorités locales du lieu de départ » (35), témoignent d'une grave crise de l'emploi urbain de ces années. On peut ainsi comprendre comment l'émigration vers l'Europe apparut aux migrants récents comme la seule porte de secours, tandis que pour d'autres, plus anciens, l'enkystement désespéré dans une situation de misère allait générer le même rêve d'une réussite après un nouveau départ. Sans doute comme l'écrivait J. Poncet (36) « on vit mieux en mendiant à Tunis qu'en restant petit paysan, de plus appauvri, laboureur sans terre ou berger sans parcours dans les régions surpeuplées de l'intérieur ou du Sahel », mais pour peu qu'on fût jeune et un minimum instruit, on ne pouvait se contenter de cette situation d'enfermement dans le médiocre, après les rêves fous des promesses de la ville. L'émigration vers l'étranger apparut comme l'unique chance de promotion ou tout simplement d'emploi désormais impossible à atteindre à l'intérieur du pays, un détour à effectuer pour que, aux yeux de la communauté de départ, l'exode ne fût pas un échec. L'émigration comme exil pour masquer l'échec de l'exode intérieur...

Au total, si on a pu constater un renforcement de l'émigration vers l'étranger à partir des années 1964, sans doute est-ce que le mouvement migratoire interne s'accélérait sous l'effet de multiples facteurs - dont les facteurs politiques (période de « socialisation » de l'économie) ne furent pas les moindres -, l'afflux vers la ville atteint des proportions telles qu'il n'était plus possible d'y faire face en l'état de développement des forces productives. L'Indépendance a déclenché un processus d'accélération du phénomène migratoire, que les autorités ne purent espérer maîtriser qu'en recourant à des mesures coercitives et à l'ouverture des frontières à l'émigration (37). L'émigra-

(35) PICOUET, *op. cit.*, 1971.

(36) PONCET (Jean). « Géographie historique » in *Villes et développement, armature urbaine tunisienne*. Ministère de l'Économie, DAT/Groupe Huit, Tunis, 1973, Tome 1, p. 17-46.

(37) D'où les accords de main-d'œuvre passés par la Tunisie avec différents États : France (1963, mais il ne sera appliqué effectivement qu'en 1969), RFA (1965), Belgique (1969), Pays-Bas (1970), Autriche (1970) et Libye (1971).

tion comme moyen de limiter sinon d'éviter les luttes urbaines se profilant à l'horizon, nous y reviendrons...

IV. - SITUATION RÉGIONALE DE L'ÉMIGRATION TEMPORAIRE

La fermeture de l'immigration en Europe (R.F.A. 1973, France 1974) a relativement figé le devenir de l'émigration tunisienne. Sans doute les mouvements vers la Libye continuèrent-ils, mais toujours avec des fortunes diverses résultant des fluctuations des rapports politiques tuniso-libyens : officiellement pour cause d'irrégularité, les Libyens ont renvoyé 29 356 travailleurs tunisiens en 1969, 33 939 en 1970, 43 251 pour les huit premiers mois de 1972 (38); lors de la crise de 1976 (contentieux à propos de la « nationalité » du plateau continental), les Libyens prirent des mesures de rétorsion dont les travailleurs migrants furent les victimes : en moins de six mois, dans des conditions très pénibles, plus ou moins dramatisées par la presse tunisienne, 13 672 travailleurs furent ramenés à la frontière. Depuis le mouvement a relativement repris, mais son évolution demeure très aléatoire. Au total on peut considérer que depuis 1974 semble restée relativement stable l'image qu'on peut se faire de l'émigration dans l'espace national (39).

Avec G. Simon (40), je distinguerai, à partir de l'émigration dominante, quatre « espaces relationnels régionaux » : la Tunisie Méridionale (au sud des Chotts), le Nord-Ouest (de Thala au Kef), la façade maritime orientale (de Bizerte à Sfax) et la Tunisie médiane.

L'émigration méridionale, comme nous l'avons déjà dit, s'alimente à des sources très anciennes. Alors que jusqu'à l'Indépendance, elle était très limitée, essentiellement commerçante et n'hésitait pas à aller jusqu'au Caire (41), depuis elle s'est réorientée (de l'Algérie pour la France après 1962) et s'est surtout diversifiée, devenant à dominante ouvrière. La colonie méridionale à l'étranger se caractérise par le maintien de liens très forts de solidarité qui s'expliquent probablement par le fait que cette région ayant eu, à l'époque du Protectorat, pour des raisons stratégiques, le statut de « territoires militaires »

(38) SEKLANI (Mahmoud). *Économie et population du Sud-Tunisien*, CRESM. CNRS, Paris, 1976, ainsi que, du même auteur : « La mobilité intérieure dans le Sud-Tunisien », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 23, Tunis, 1970, p. 163-174.

(39) Il peut en être différemment à l'étranger où on a pu assister à une croissance autonome de la colonie tunisienne : en France on dénombrait 5 000 naissances en 1975 et, en moyenne annuelle, l'accès de 2 000 jeunes tunisiens à l'emploi. Si bien que malgré les retours définitifs plus importants chez les Tunisiens (7,7 % des retours « assistés » pour la période 1977-1981) que chez les Algériens (3 %) et les Marocains (5,8 %) (Cf. CHARPENTIER (Pierre). « Les immigrés maghrébins en France », in *L'Afrique et l'Asie Modernes*, n° 135, 4^e trimestre 1982, p. 33-48), la Communauté tunisienne en France s'accroissait de près de 8 % de 1976 à 1978. Cette colonie passait au total de 162 479 en 1974 à 193 203 en 1981 (Source : Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, 1981).

(40) SIMON (G.), *op. cit.*

(41) RAYMOND (André). « Tunisiens et Maghrébins au Caire », in *Cahiers de Tunisie*, n° 26-27, Tunis, 1959, p. 335-371.

(en zone intérieure), la société y fut relativement « protégée » des effets de la colonisation (que limitait aussi d'une certaine manière sa pauvreté); l'Indépendance, avec son cortège d'espérances, mais aussi et surtout l'extension du pouvoir d'Etat, produisit un choc et contribua à jeter sur les routes une population en forte croissance démographique et en crise économique. De Gabès à Tataouine et Kébili, la région était en partie devenue dépendante d'une « économie militaire », puisque la France y maintenait de forts contingents de troupes dont le départ à l'Indépendance provoqua une crise de l'emploi et un marasme économique certain dont le Sud ne s'est relevé qu'avec le développement industriel (42) et touristique (43) des années 70. Cette émigration est essentiellement à destination de la France (en général vers la région parisienne, puis la région lyonnaise; les Nefzaouans se singularisent par le choix en premier de la région Provence-Côte d'Azur, puis de Lyon) mais aussi, pour les gouvernorats de Medenine et Tataouine, de la Libye (21,2 % de l'émigration contrôlée et 15,9 % de l'émigration clandestine). L'émigration joue un rôle décisif dans la vie économique régionale.

Dans le Nord-Ouest, l'émigration, également d'origine essentiellement rurale, a débuté plus tardivement que dans le Sud, vers 1969, soit après l'échec de la politique coopérativiste. Il s'agit d'une région assez fortement marquée par l'économie coloniale. Si, en se retirant, les Européens ont laissé les populations rurales de la Moyenne Medjerda comme du Béjaoua et du Mateurois voisins dans un complet état de dénuement, le système forcé des coopératives qui cherchait à le supprimer, n'a fait, par son échec, que l'accentuer. Résultat : « le monde de la petite exploitation livré à lui-même trouve aujourd'hui la solution à ses problèmes dans l'émigration » (44). La puissance de la grande propriété resta forte et faute que l'Etat ait limité l'appétit des grands exploitants, la classe sociale la plus fortunée a accaparé, comme auraient fait les colons, les terres des petits agriculteurs, à tel point que A. Kassab craignait que le corollaire de cette expansion de la grande exploitation ne soit « la création d'une campagne sans paysannerie ». De fait, on ne peut que constater une aggravation de la situation sociale dans la région entre les deux recensements de 1966 et 1975 : par rapport aux actifs masculins, les chômeurs masculins sont passés de 19,6 % en 1965 à 21 % en 1975 au Kef, de 22,7 % en 1966 à 34,6 % à Jendouba, contre, en moyenne nationale, respectivement 15,3 % et 16,1 %. L'essentiel de cette émigration va en France (Sud-Est), et secondairement en RFA. Du fait d'une moindre conservation des structures sociales, l'apport de l'émigration à l'économie régionale est moins important que dans le Sud.

La façade littorale de Bizerte à Sfax est la région la plus urbanisée, la plus active et la plus « occidentalisée » du pays. Les taux d'émigration sont

(42) EL MANOUBI (Khaled). « Le pôle industriel de Gabès et son impact sur le développement du Sud-Tunisien », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 48-49, Tunis, 1977, p. 115-136.

(43) MZABI (Hassouna). *La croissance urbaine accélérée à Jerba et ses conséquences sur la vie des relations avec l'extérieur*. Publication de l'Université de Tunis, 1978, 178 p.

(44) KASSAB, *op. cit.*

importants à Tunis et dans les vieux Sahels de Sousse et de Bizerte. Par contre, le Cap Bon et la région sfaxienne (hors Maharès) participent plus faiblement. Globalement la situation économique de cette zone est assez favorisée, le niveau de qualification de la population plus élevé, les aspirations à la mobilité sociale y sont aussi plus fortes qu'ailleurs. Mis à part les Sfaxiens qui ont tendance à se regrouper plutôt dans les pays de la Loire et l'Est de la France, les émigrés en provenance de cette zone s'installent de préférence à Paris ou sur le littoral méditerranéen. Le regroupement familial en France est important, signe d'une plus grande indépendance de la communauté émigrée par rapport à la communauté de départ, avec comme corrélat de moindres transferts de fonds au pays. Quant à l'émigration contrôlée vers la Libye, elle est notable à Tunis, mais aussi dans la région sfaxienne et dans le Sahel de Sousse.

Reste la Tunisie médiane, du littoral à l'est de Bizerte au Chott El Djérid en passant par Béja, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid. La partie septentrionale de cette zone a connu les plus forts taux d'occupation coloniale des terres (de 30 à 50 % dans le Béjaoua, selon J. Poncet (45), provoquant une désarticulation complète des communautés rurales. Quant aux Hautes Steppes, bien qu'elles n'aient pas connu de phénomène massif d'implantation européenne, la législation foncière, mise en place par le système colonial, semble y avoir produit des effets tout aussi redoutables : pour faire valoir ses droits, « toute la population des steppes va s'épuiser dans d'éternels procès extrêmement coûteux et ruineux. Les prélèvements opérés par les hommes de lois du système colonial... doublés par les agents du pouvoir beylical... sont aussi importants sinon plus que ceux opérés directement par l'appareil fiscal. Leur importance et leur permanence sur une longue durée ont contribué à saigner plus peut-être que tout autre la société pastorale » (46). Quant à la zone de Gafsa, point n'est besoin d'y revenir. Sur toutes ces régions, le marché français a exercé une assez faible attraction. Par contre, au sud, l'émigration vers la Libye atteint ses records, les gouvernorats de Kasserine, Gafsa-Tozeur et Sidi Bouzid fournissent à eux seuls (1977) près de 50 % de la main-d'œuvre tunisienne clandestine en Libye (évaluation faite à partir de l'origine des refoulés). Pour importante qu'elle soit numériquement, cette émigration contribue pour une part assez faible à l'économie locale, l'épargne des émigrés en Libye étant inférieure de moitié à celle des émigrés en France (47). Dans la partie septentrionale comme en zone du littoral oriental, l'émigration familiale est assez développée, ce qui réduit d'autant la contribution des émigrés à la vie économique de la région.

(45) PONCET (Jean). *La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881*. Mouton, La Haye, Paris, 1962, 700 p.

(46) ATTIA (Habib). *Les Hautes Steppes Tunisiennes... de la société pastorale à la société paysanne*. Thèse d'Etat en Géographie, Université de Paris VII, Paris, 1977, 664 p.

(47) En 1974, le revenu mensuel était de 79 D en Libye et de 176 D en France. Cf. à ce sujet : FAKHFAKI (Françoise). « L'émigration à partir de Tunis-Sud et le retour des émigrés dans la région », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 53, Tunis, 1978, p. 101-139.

V. — L'IMPACT NATIONAL ET RÉGIONAL DE L'ÉMIGRATION

On n'insistera jamais assez, du moins dans la phase actuelle de l'émigration tunisienne, sur son caractère « temporaire ». Cette pratique n'est d'ailleurs pas propre à la société rurale tunisienne, la communauté rurale française y a longtemps recouru, comme l'a magistralement démontré Abel Chatelain (48) pour la France des années 1800-1914. Le migrant tunisien comme le migrant français d'alors, a sans doute lui aussi choisi cette solution parce qu'elle « réserve l'avenir et permet de ne pas perdre de vue le village ». La femme et les enfants restant au pays sont, dans la plupart des cas, une garantie de retour de l'émigré et du *souci de perpétuer sa communauté d'origine sur sa terre ancestrale*. Dans la plupart des cas, en effet, le départ n'est pas envisagé comme définitif, mais comme un mal provisoire qui permet la préservation de la communauté d'origine, une forme de résistance, par l'acquisition coûteuse des ressources nécessaires, à l'impact de la société moderne, en même temps qu'un accès modulé et par les hommes à celle-ci. Dans la phase actuelle de l'émigration tunisienne, correspondant en gros au premier « âge » de l'émigration décrit par A. Sayad à propos de l'émigration kabyle (49), la communauté d'origine plie encore l'émigré à ses valeurs. Ceci explique, du moins pour le Sud, le poids de l'épargne des émigrés dans l'économie locale.

En effet quels que soient les auteurs, le bilan à cet égard est le même. Parlant plus particulièrement du Djebel Demmer (de Beni-Kheddache à Tataouine en passant par Ghoumrassen), P.Y. Bourreau (50) écrivait : « en plus des produits agricoles, les Djebalia doivent importer tous les produits dont ils ont besoin : produits d'épicerie, hydrocarbures, matériaux de construction, mobilier, la plupart des vêtements (en dehors des burnous), les tissus et bien sûr les voitures, les tracteurs, les outils et le bois... Au total, chaque année 2 000 000 D. sortent du Djebel Demmer. Seule l'émigration temporaire des actifs... permet de combler ce déficit... En 1973, les Djebalia travaillant en Tunisie hors du Djebel Demmer ont envoyé ou rapporté chez eux 470 000 D.; les émigrés en Algérie, Libye, etc. 230 000 D.; enfin les émigrés en France 1 300 000 D.. Soit un total de 2 000 000 D. qui couvrent le déficit de la « balance commerciale » du Djebel Demmer ». Quelques années après P.Y. Bourreau, H. Mzabi (51) dresse le même constat pour l'ensemble du gouvernement de Médenine. Au Nefzaoua, autre région de forte émigration, l'épargne des émigrés (pour l'essentiel en France) concurrençait, la sécurité en plus, le

(48) CHATELAIN (Abel). *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914*. Publication de l'Université de Lille III, Lille, 1976, 2 tomes, 577 et 1270 p.

(49) SAYAD (Abdelmalek). « Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 15, Paris, 1977, p. 59-79.

(50) BOURREAU (P.Y.), *op. cit.*

(51) MZABI (Hassouna). « Quelques aspects de l'émigration dans le Sud-Tunisien : exemple du gouvernement de Médenine », in *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 4, Tunis, 1979, p. 141-152.

revenu tiré de la production dominante locale (tendant d'ailleurs à devenir monoculture), le palmier deglat-nour (52). Un constat de même importance a pu être fait pour une communauté du littoral sfaxien, Béliana, par M. Zghidi (53) : « Si l'agriculture et l'élevage procurent aux 800 ménages des revenus annuels moyens de l'ordre de 200 000 D. T., les 250 émigrés qui appartiennent à moins de 200 familles procurent à eux seuls un montant presque équivalent (260 000 D. T.) ». Dans une étude sur l'émigration du Tunis-Sud menée en 1974, F. Fakhfakh (54) a bien fait ressortir les avantages de l'émigration par rapport à la situation du migrant antérieurement à son départ : en moyenne, le revenu mensuel est passé de 24 D./mois à 79 D./mois pour l'émigré en Libye, de 26 D./mois à 176 D./mois pour l'émigré en France ; on peut penser que le revenu initial de l'émigré méridional était encore plus bas que celui de l'émigré septentrional et que donc la capacité d'épargne d'une population habituée à une certaine « tempérance » (55) est plus forte parce qu'y est aussi plus forte la cohésion sociale. A l'inverse il est clair que du fait de la différence de revenu possible entre l'étranger et la région, l'émigré est peu tenté par un retour définitif au pays (56).

Ces départs massifs de travailleurs ont eu par ailleurs des conséquences sur les pratiques socio-économiques locales. Ils ont dans de nombreux cas provoqué une crise de main-d'œuvre dans l'agriculture et l'élevage : une bonne partie des émigrés formait jadis une main-d'œuvre abondante et bon marché pour les propriétaires, ils possédaient en outre la savoir-faire dont étaient à l'inverse dépourvus ces derniers. L'émigration a entraîné souvent une pénurie de main-d'œuvre tant au niveau pastoral qu'agricole (57). Dans les oasis on assiste à la disparition d'un mode de faire-valoir traditionnel (le khammessat, métayage au quint) et à l'émergence de rapports salariaux. Dans les Steppes de Sidi-Bouzdid, la sédentarisation des nomades Fréliche a produit à la fois la fin de l'émigration saisonnière vers les olivettes sfaxiennes et zarzissiennes (58), les départs clandestins en Libye des hommes et l'assomption du rôle économique de

(52) BADUEL (Pierre-Robert). *Les conséquences sociales de l'émigration temporaire en Europe sur la vie de la région d'origine : le cas de la délégation de Kebili (Sud-Tunisie)*. Thèse de 3^e cycle en Sociologie, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 1977, 344 p.

(53) ZEGHIDI (M'hamed). « Migrations internationales et développement agricole dans le milieu rural d'origine, étude de cas d'une communauté rurale en Tunisie », *Stage de formation FAO/FNUAP sur Population et Planification Agricole et Rurale*, Montpellier, 1979, 43 p.

(54) FAKHFAKH (F.), *op. cit.*

(55) BORIS (G.), *op. cit.*

(56) BEL HADI ZEKRI (A.) et MENNEN (M.J.M.). *Attitudes et aspirations des émigrés face au retour*. Projet Remplod, OTTEEF/IMWOO. Migration de main-d'œuvre et développement régional, Tunis, 1977, 37 p.

(57) BADUEL (Pierre-Robert). « Emigration et transformation des rapports sociaux dans le Sud-Tunisien », in *Peuples Méditerranéens-Mediterranean Peoples*, n° 17, Paris, 1981, p. 3-22. LEE (Conception E.). « Effects of rural-urban migration on a presaharan Community », in *Desert Biome, Ecosystem analysis studies, US International Biological Program, Tunisian Presaharian project*, Smithsonian Foreign Currency, Utah State University, Logan, Utah, Vol. VI, 1977, p. 190-197. VERMAAT (Jaap). *L'émigration à Ouled Bou Saïd : un douar dans la zone montagneuse du Nord-Ouest de la Tunisie*, J.V., Amsterdam, Université libre, 1981, 23 p.

(58) Modifiant ainsi la situation de l'olivette sfaxienne des années 70 qui connaissait alors, selon A. M'TAR (*op. cit.*), une main-d'œuvre saisonnière suffisante, même en années exceptionnellement bonnes, comme lors de la campagne 1971-1972.

la femme dans les nouveaux périmètres irrigués (59). Dans d'autres régions comme le Cap Bon, la pénurie de main-d'œuvre partie en émigration (et dans le tourisme) a créé à l'inverse une immigration dans l'agriculture locale : ces immigrés du Cap Bon proviennent du Sahel ou des Steppes, mais également des zones du Cap Bon moins favorisées et n'ayant pas su créer de filières migratoires (la Dakhla) (60). Ainsi peut-on dire que l'émigration est relativement créatrice d'emplois, et pas seulement dans l'agriculture : du fait d'une forte expansion du bâtiment, qui constitue le premier poste d'investissement de l'épargne des émigrés, la demande de main-d'œuvre de ce secteur est importante, et on a vu des concurrences s'établir dans les villages entre main-d'œuvre autochtone et main-d'œuvre immigrée des régions limitrophes acceptant des salaires inférieurs... Ainsi les effets de l'émigration sont-ils apparemment contradictoires, puisqu'elle contribue, dans certaines limites et selon les régions, à la fois à la retenue dans les régions d'origine d'une (autre) partie de la main-d'œuvre et à la mobilité interne.

Ce dernier aspect de l'impact de l'émigration à l'étranger n'est sans doute pas celui qui a le moins d'importance. Nous avons vu les modifications des champs migratoires en Tunisie : le Sahel et le Sud qui fournissaient de forts contingents jusque vers les années 60 ont freiné leurs départs vers la capitale. J.M. Miossec (61) met ce retournement de situation sur le compte de l'industrialisation notamment des gouvernorats du Sahel (on devrait aussi ajouter la zone de Gabès), du tourisme, des transports, de la promotion de nouveaux chefs-lieux de gouvernorats et « en général, de la forte croissance urbaine des délégations du Sud, des steppes et du littoral oriental, liée en grande partie au retour des émigrés transitant par Tunis », tandis que « les territoires du Nord et Nord-Ouest ne faisaient guère l'objet d'attention de la part des pouvoirs publics ». Plutôt que d'attribuer le freinage des migrations à destination de la capitale en partie au retour des émigrés chez eux – qui est en fait numériquement un phénomène très limité pour le Sud, comme pour le reste du pays (62) peut-être faut-il chercher l'explication dans l'importance de l'émigration à l'étranger elle-même qui a diminué d'autant les départs de l'intérieur vers Tunis (63) et les autres centres, ce qui tendrait à prouver la réduction des migrations intra-gouvernorat entre 1966 et 1975. S'il est vrai que « les flux originaires des espaces ruraux du Nord-Ouest se traduisent dans l'espace urbain tunisois, par un gonflement des quartiers sous-intégrés et par la prolifération des activités de circuit inférieur de l'économie urbaine » (61), on peut penser

(59) FEBCHOU (Sophie). *Femmes, Travail et développement rural en Tunisie (les périmètres irrigués de Sidi Bou Zid)*. Rapport Projet FAO-SIDA, Tunis, 1980, 190 p.

(60) SETHOM (Hafedh). « L'émigration des travailleurs du Cap Bon vers l'étranger », in *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 1, Tunis, 1978, p. 42-64.

(61) MIOSSEC (Jean-Marie). « Les migrations récentes vers le Grand Tunis », in *Cahiers de la Méditerranée*, n° 23, Nice, 1981, p. 99-127.

(62) Sans compter qu'assez souvent les émigrés qui retournent au pays sont ceux qui ont été les moins performants à l'étranger, donc ceux qui ont plutôt raté leur temps d'émigration (F. FAKHFAKH, *op. cit.*).

(63) Entre 1975-1980, le gouvernorat de Tunis a enregistré un solde migratoire positif de 16 300 personnes contre 40 900 entre 1970-1975 (INS. *Enquête Population-Emploi 1980, Région de Tunis*, 1982 (?), 45 p.).

que si l'émigration n'avait pas permis de dégager vers l'étranger notamment l'afflux de migrants intérieurs, les luttes urbaines – qui d'une certaine façon ont été retardées jusqu'en 1978 – seraient apparues plus précocement. L'émigration fut donc, semble-t-il, une soupape de sécurité importante. On peut se demander comment désormais, avec son blocage et si rien n'est changé dans la vie politique nationale, sera trouvé un moyen de limiter les tensions sociales liées à la croissance du chômage. Ainsi l'émigration aura bien contribué pendant un temps à préserver la paix sociale en limitant l'exode rural, en l'absence de structure économique d'accueil pour la masse des demandeurs d'emploi que la croissance démographique alourdit chaque année (64).

CONCLUSION

Tel est donc le tableau que l'on peut dresser aujourd'hui de la « genèse et (de l')essor de l'offre de travail migrant » (65) pour la Tunisie. Sans doute est-ce avec un certain décalage par rapport à l'Algérie (lié à la différence d'engagement tant par la durée que par la volonté d'assimilation) que la Tunisie a subi les effets du système économique et social mis en place par la forme coloniale de l'impérialisme occidental. Mais l'Etat Indépendant tunisien n'a pas au total contredit à la politique coloniale de « développement », il s'est plutôt fait le héraut d'un développement qui, constituant en paysannerie dépendante « des communautés rurales très diversifiées et très diversement touchées par l'Histoire », pour reprendre une formule de F. Colonna (66) à propos de l'Algérie, a fait du déracinement une politique, alors qu'on a eu trop tendance à ne présenter celui-ci que comme un héritage. Le résultat de ce choix est d'autant plus grave qu'aujourd'hui l'émigration est bloquée, que l'industrialisation ne semble pas pouvoir tenir toutes ses promesses et qu'en conséquence l'urbanisation risque de se faire économiquement à vide... On comprend alors pourquoi dans le VI^e Plan (1982-1986) l'Etat a insisté sur la nécessité de revaloriser le secteur primaire (67). Mais est-il encore temps, alors que toutes les valeurs que la Tunisie Indépendante a professées, et notamment par le biais d'une scolarisation massive plutôt réussie, conduisent à un résultat inverse ?

Pierre Robert BADEL *

(64) TAAMALLAH (Khemais). « Les migrations externes de la main-d'œuvre tunisienne et leurs interrelations avec le développement du pays », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 54-55, Tunis, 1978, p. 167-210.

(65) TALHA (Larbi). « Genèse et essor de l'offre de travail migrant », in *Rapport de dépendance au Maghreb*, Éd. du CNRS, 1977, p. 227-261.

(66) COLONNA (Fanny). « La ville au village, transferts de savoirs et de modèles entre villes et campagnes en Algérie », in *Revue Française de Sociologie* XIX, Paris, 1978, p. 407-426.

(67) Voir P.R. BADEL. « Le VI^e Plan (1982-1986). Appel à l'effort et au consensus national », in *Grand Maghreb* n° 20 (Mars 1983), p. 54 – 57.

* CRESEM.